



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MARS 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE MERCREDI 4 MARS 2026 À 7H45 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault

MAIRE

Les conseillers et la conseillère présent(e)s :

Alex Gagné, siège no 1 (*à distance conformément à l'article 332.1 LCV*)

Vicky Bombardier, siège no 2

Daniel Lacroix, siège no 3

Dany Boyer, siège no 4

Julien Bussièrès, siège no 6 (arrivé à 7h46)

Les conseillers et la conseillère absent(e)s :

Dany St-Amant, siège no 5

Est également présente :

M^e Julie Waite, directrice générale adjointe et greffière

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du Conseil municipal le 2 mars 2026, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Me Julie Waite, greffière

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Pierre Tétrault déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

ORDRE DU JOUR

1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DES BÂTIMENTS ET PARCS – JOURNALIER
OPÉRATEUR – SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

055-26-03-04 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE »

056-26-03-04 EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DES BÂTIMENTS ET PARCS – JOURNALIER OPÉRATEUR – SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'engagement de monsieur Daniel Gaucher, au poste de responsable des bâtiments et parcs – journalier opérateur du Service des loisirs, selon les termes de l'entente d'engagement convenue entre ce dernier et la Ville;

QUE cet engagement soit conditionnel aux vérifications des antécédents judiciaires et des références de monsieur Gaucher, le tout à la satisfaction de la Ville et conformément à la loi;

QUE l'entrée en poste de monsieur Gaucher, soit fixée le ou vers le 4 mars 2026 et celui-ci sera soumis à une période de probation de 6 mois;

QUE monsieur Gaucher soit rémunéré selon l'échelle salariale négociée avec la Ville et qu'il bénéficie de tous les avantages reliés à sa fonction, selon les modalités et termes prévus au Manuel de l'employé de la Ville de Valcourt;

QUE madame Karine Boucher, directrice générale, soit par la présente, autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt, l'entente d'engagement.

ADOPTÉE »

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

057-26-03-04 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée;

La séance est levée à 7H52.

ADOPTÉE »

Pierre Tétrault, Maire

M^e Julie Waite, Greffière